

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2017

CONVOQUE LE 2 NOVEMBRE 2017

Présents :

Mmes Béatrice BERTON, Virginie BREUIL, Sophie CORNEILLE, Bérangère LEMERLE, Chantal PREVOT, Marie-Claude ROBILLARD, Corinne TORCHY, Mireille MACAIRE

Ms. Philippe BULTEAU, Raynald ADAMS, Cyril BREUIL, Alexandre JAULIN, Franck MEUNIER, Marc MOTRET, Sylvain ABRIOUX, Jacques TORU

Excusés avec pouvoir :

M. Laurent GIRARD à M. Marc MOTRET, Mme Claude HUARD à M. Philippe BULTEAU

Absents :

M. Etienne PERNOLLET

Secrétaire de séance : M Cyril BREUIL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Il est procédé à l'approbation du compte rendu du précédent conseil, pas de remarque.

Il est procédé à la signature des registres du dernier conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19 h 04 mn

DELIBERATIONS

REVISION DES LOYERS COMMUNAUX AU 1^{ER} JANVIER 2018 :

Monsieur le Maire informe de la révision des loyers communaux : logement des infirmières et logements des employés du Prieuré au 1er Janvier 2018 suivant l'indice de l'INSEE (+ 0.75 %)

Loyer Mme Haudebourg :

66.83×126.19 (indice 2nd trimestre 2017) / 125.25 (indice 2nd trimestre 2016) =
arrondi à 67.33 €

Loyer Monsieur RIBAIL :

222.05×126.19 (indice 2nd trimestre 2017) / 125.25 (indice 2nd trimestre 2016) =
arrondi à 223.72 €

Pour l'association ADMR il avait été convenu un loyer de 70 € / an. Aucune facture n'a été émise depuis 3 ans. Un titre de recette rétroactif leur a été envoyé.
Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

INDEMNITES TRESORIERE :

Monsieur le Maire explique que nous devons voter le taux de l'indemnité de conseil versé au percepteur pour l'année 2018.

Il est proposé de maintenir le taux voté l'an passé soit 50%.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

VALIDATION PLAN DE FINANCEMENT SDE POUR RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC RUE JEAN GRACZYK :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du PLAN REVE, proposé par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE), des travaux de rénovation de l'éclairage public vont être effectués sur la commune de Vignoux sur Barangeon rue Jean Graczyk.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux se décompose comme suit :

C o n	Coût HT des travaux	Pris en charge par le SDE 18	Participation de la commune	
t r	Plan REVE	30 113 €	21 079.10 € (70%)	9 033.90 € (30%)

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

ANIMAUX ERRANTS :

Monsieur le Maire explique que dès lors qu'un animal errant est pris en charge par les services de la commune de Vignoux sur Barangeon un avis de paiement sera émis à charge du propriétaire de l'animal soit 50 € auxquels s'ajouteront les frais de refuge dans l'éventualité où l'animal y serait déposé.

Il est procédé au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

RETROCESSION TERRAIN AP97 :

Madame TORCHY explique que l'étude notariale de Mehun sur Yèvre est chargée de la vente d'un terrain, propriété des consorts LEBRET situé à l'angle de la rue de la République et de la rue des Perriaux parcelle N°AP097,

Dans le cadre de cette vente, la parcelle sera divisée en 3 et sur l'une d'entre elles, à l'angle des 2 rues, un candélabre d'éclairage public interdit le bornage de celle-ci,

Les consorts LEBRET rétrocède donc 2 m² environ de terrain au profit de la commune afin de pouvoir procéder au bornage hors candélabre puis à la vente de ce terrain,

Il est procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

INDEMNITE CHAUSSURES ET PETIT EQUIPEMENT :

Madame TORCHY explique que Mme CHALVET Orane, directrice de la crèche des P'tits Loups, a formulé une demande concernant les EPI pour le personnel de la structure.

Madame TORCHY propose de verser une indemnité chaussures et petit équipement d'un montant de 32.74 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer à chaque agent de la structure Multi accueil titulaire, stagiaire ou non titulaire, sans condition de grade ni de filière, à temps complet, partiel ou non complet l'indemnité de chaussure et de petit équipement ICPE
- De fixer cette indemnité annuelle selon l'arrêté ministériel du 31 décembre 1999 fixant les montants à 32,74 €

- De verser cette indemnité à compter de l'année 2018

Il est procédé au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

APPROBATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE :

Madame BREUIL explique qu'en février 2017 il a été voté le plan de financement du projet d'aménagement de la mairie.

Pour l'obtention des subventions de DETR, la préfecture demande l'approbation par le conseil municipal du projet d'aménagement de la mairie.

Pour information nous sommes toujours dans l'attente de l'étude énergétique indispensable au montage de dossier de subvention. Cette dernière devrait nous être transmise fin novembre – début décembre 2017. La demande de subvention suivra.

Il est procédé au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

TRANSPORT SCOLAIRE MERCREDI MIDI :

Monsieur le Maire explique que depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à 4 jours et demi, la commune propose un transport gratuit aux familles pour emmener les enfants de l'école vers le centre de loisirs de Foëcy les mercredis midi. Les navettes étaient effectuées dans un mini-bus conduit par un agent communal.

Depuis la rentrée de septembre 2017, le nombre d'enfants inscrits pour ce transport a considérablement augmenté et ne peut plus être assuré par ce mini bus. Il convient désormais de faire intervenir une société de transport chaque mercredi. Ces interventions étant un coût supplémentaire de 80 € / semaine pour le budget communal, il est proposé de facturer une partie de ce surcoût aux familles empruntant ce service à partir du 1^{er} décembre 2017.

En moyenne, ce transport coûte 4 € par enfant et par mercredi. Il est donc proposé d'en facturer la moitié aux familles soit 2€ par enfant.

Ce transport sera mis en place pour un an puisque nous devrions repasser à la semaine des 4 jours en septembre 2018.

Il est procédé au vote :

Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 17

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Les travaux de réaménagement de la cantine sont toujours en cours. Le plafond sera rénové avec isolation phonique et thermique. L'éclairage actuel sera remplacé par de l'éclairage LED. Un premier devis a été reçu et 2 autres sont en attente.
Des demandes de subventions exceptionnelles sont à faire auprès de la préfecture (DETR) et du Conseil départemental)
- Monsieur Bulteau précise que les travaux du parking de l'école rue du Château Gaillard sont presque terminés. Il reste un problème à gérer avec un riverain.
- Monsieur le Maire rappelle que pour la commémoration du 11 novembre le rendez-vous est fixé à 11 h place du souvenir français devant le cimetière.
- Messieurs Colomina et Léger soulèvent deux problèmes :
 - Le premier concerne le tri sélectif : Autour des bacs de regroupement des déchets de tout-venant (des baby-foot, des pierres, des végétaux) sont déposés et les bacs sont très sales. Madame TORCHY demandera à la CCVF un diagnostic pour ces bacs.
 - Il y a beaucoup de chats errants à la Normandie. Ils séjournent dans la maison de Madame LEREDE, maison abandonnée car cette dernière est en maison de retraite.
- Monsieur Agnessens explique qu'il rencontre des problèmes avec son voisin Monsieur Jourdain. Il explique que le système d'assainissement de ce voisin est HS et que tout s'écoule sur sa terrasse. Monsieur Bulteau répond que nous allons demander à l'ONEMA et à Nature 18 d'intervenir.
Monsieur Agnessens ajoute que Monsieur Jourdain stocke du bois et des déchets sur le chemin.

Le prochain conseil municipal se tiendra en décembre, la date sera fixée ultérieurement.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil et lève la séance à 19 h 50 mn.